

QUESTIONS DIVERSES DU SNEP-FSU

Ces questions diverses n'attendent pas de réponses particulières pour ce CA du 6 avril 2017. Elles ont vocation à poser dès à présent les éléments que nous souhaitons voir développés à la prochaine AG (cf art 10 des statuts qui prévoient que l'ODJ est fixé par le CA).

Le SNEP-FSU souhaite qu'elles soient lues pour info au CA du 6 avril et jointes au PV.

BILAN DES PADSS dans les académies : les académies ont-elles toutes élaboré leur projet ? Un tableau récapitulatif des réunions académiques précisant quels sont les membres qui ont participé à l'élaboration du PADSS pourrait il être porté à notre information ?

AS EN DIFFICULTES (pas uniquement financières, même si c'est souvent lié) : Comment ces AS sont elles recensées dans les académies ? Existe-t-il dans chaque académie un observatoire ou un groupe de travail pour les aider à se re-développer ? Les actions mises en œuvre dans les académies pour les remédiations pourraient-elles être mutualisées ?

ARTS DU CIRQUE: où en est-on (CMN, livret JO, festivals, contact avec le ministère de la culture, fiche du règlement fédéral) ? Nous rappelons que le SNEP-FSU est très attentif à ce sujet parce qu'il a été saisi par nombre d'animateurs d'AS et qu'il considère que l'UNSS doit respecter la spécificité artistique de ces pratiques notamment la forme des rencontres et l'inscription des AS dans ces dernières.

REGLEMENT FEDERAL: bilan du nouveau règlement fédéral

- constitution des équipes cross,
- mixité possible et/ou obligatoire dans certaines activités
- les championnats de France des LP

-accès des LP dans les championnats de France

-effets sur les licencié-es Senior-es dans les sports co (un questionnaire vers les académies est-il envisagé?)

-FICHES "ARTS" (arts du cirque, danse chorégraphiée): y en aura -t-il dans le prochain règlement fédéral ?

LE SNEP-FSU DEMANDE L'OUVERTURE D'UNE REFLEXION NATIONALE SUR LES CONTENUS DU SPORT

SCOLAIRE à laquelle doivent être associés un maximum d'enseignant-es d'EPS (animateurs-trices d'AS, coordonnateurs-trices de district, membres de CMR, cadres UNSS). La liste et le nombre d'activités à finalité nationale doivent être au cœur de cette réflexion ainsi que la question d'une meilleure liaison CMR-CMN dont la désignation des membres doit être transparente et explicitée.